

ment touchés, leur revenu baissant de 66 p. 100 pour s'établir à 279 millions de dollars. Cette chute brutale du revenu agricole en 1990 s'explique non seulement par l'augmentation des charges d'exploitation des fermes qui ne cessent d'augmenter de façon quasi exponentielle d'année en année, mais également par les prix peu élevés des grains ainsi que par une diminution sensible des paiements prévus d'autres sources, et je parle ici de programmes fédéraux et provinciaux.

Notre comité a eu l'impression que l'aide accordée à l'agriculture était si mal répartie entre les régions du Canada que les Prairies en souffraient énormément. La baisse se produit surtout dans la région des Prairies, où, comme je l'ai dit, nous devons livrer concurrence sur le marché des exportations. Nous ne pouvons pas consommer au Canada toute la production des Prairies, de sorte que nous devons concurrencer les États-Unis et la Communauté européenne, qui ont une surproduction, principalement à cause des subventions et des encouragements accordés à leurs agriculteurs.

À cet égard, je dois souligner aux honorables sénateurs que nos agriculteurs et la Commission canadienne du blé ont été déçus à la mi-janvier. Nous avions prévu vendre à ce moment-là une quantité assez importante de blé à l'Union soviétique. La manchette: «Les Soviétiques achètent le blé américain» indique ce qui s'est produit plutôt. En effet, ils ont acheté près de 500 000 tonnes de blé aux États-Unis, dont les prix sont moins élevés. Comment les États-Unis ont-ils pu nous supplanter? Ce n'est pas que leur blé ou leur technique de vente soient meilleurs ni qu'ils fassent de la meilleure farine ou du meilleur pain, car personne ne peut rivaliser avec le blé de printemps produit dans nos Prairies. Sur quel terrain nous ont-ils battus? Honorables sénateurs, je cite le *Globe and Mail* du 15 janvier 1990:

Le blé a été vendu dans le cadre du Programme de subventions aux exportations du département américain, qui permet d'accorder des subventions aux exportateurs qui vendent des produits américains sur certains marchés étrangers.

Le sénateur Gigantès: Qu'advient-il de l'Accord de libre-échange?

Le sénateur Barootes: Je ne crois pas que nous ayons un Accord de libre-échange avec la Communauté économique européenne, honorables sénateurs.

Le sénateur Gigantès: Vous venez de dire que les États-Unis ont vendu leur blé à l'Union soviétique.

Le sénateur Barootes: Votre tour viendra, sénateur, si vous pouvez patienter assez longtemps pour entendre ce que j'ai à dire, ce que vous faites rarement.

Aux États-Unis, le département a signalé des subventions atteignant en moyenne 20,67 \$US la tonne, soit 56 c. le boisseau. Sachez...

Le sénateur Gigantès: Parlez-vous d'un organisme européen ou américain?

Le sénateur Barootes: Qu'est-ce qu'a érécté l'honorable sénateur? Je veux faire remarquer aux sénateurs que si notre organisme chargé des exportations, la Commission canadienne du blé, versait de telles subventions, ces 56 c. le boisseau—payés par les contribuables au nom des agriculteurs aux États-Unis—auraient, au Canada, été payés directement par

les agriculteurs. En d'autres mots, ils recevraient 56 c. en moins le boisseau pour descendre aux prix pratiqués par les Américains. Aux États-Unis, les agriculteurs reçoivent le plein prix parce que le Trésor américain est prêt à subventionner les exportations sur les marchés qui étaient jusqu'à maintenant les nôtres.

Amis sénateurs, les prairies connaissent une grave crise ou, pour dire les choses autrement, vivent une période de grandes souffrances. Il faut faire quelque chose parce que nous pourrions bien perdre encore beaucoup de nos meilleurs agriculteurs. Honorables sénateurs, c'était là ce que j'avais à dire sur le revenu agricole.

J'arrive maintenant à la dette agricole, sujet presque aussi triste que l'autre, quoiqu'il y ait ici une lueur d'espoir. Pour la deuxième année consécutive, la dette agricole au Canada a diminué, de 23,2 milliards de dollars en 1987 à 22,7 en 1988, puis a diminué encore en 1989. La Saskatchewan et l'Alberta, où les agriculteurs doivent, dans un cas comme dans l'autre, 5,5 milliards de dollars, comptent pour près de 50 p. 100 du total de la dette agricole au Canada.

● (1510)

Voici la bonne nouvelle: en ce qui concerne le financement des fermes familiales, notre comité a noté que 12,5 p. 100 des agriculteurs connaissaient des difficultés financières en 1987, chiffre qui est tombé à 11,8 p. 100 en 1988 et 9,5 p. 100 en 1989. Malheureusement, le taux dans ma province, la Saskatchewan, se maintient à plus de 60 p. 100. Il n'a pas baissé du tout; en fait, il a augmenté.

Examinons la situation du point de vue des faillites dans les fermes des Prairies. Leur nombre a beaucoup diminué entre les années 1984 et 1988, mais on note des différences marquées entre les régions. En 1984, 551 exploitations agricoles ont fait faillite et seulement 325 en 1988. Cependant, la seule province qui a suivi une tendance opposée est la Saskatchewan où le nombre de faillites est passé de 48 à 115 durant la même période. Il a considérablement diminué en Ontario, où il est tombé de 154 à 35 et aussi en Alberta, où il est descendu de 93 à 54. C'est encore la Saskatchewan qui est la plus touchée par ce désastre ou cette détresse.

Nous avons entendu ensuite des témoins de l'Association des banquiers canadiens. Ils ont signalé des choses intéressantes à notre attention. La valeur des prêts agricoles non remboursés, c'est-à-dire en retard de paiement de 90 jours ou plus, a atteint un sommet de près de 750 millions de dollars en 1987, mais elle est descendue à 416 millions de dollars en 1989. Autrement dit, elle a diminué de 330 millions. La Saskatchewan devait encore une fois plus de la moitié de cette somme, soit 270 millions. Nous espérons que l'arriéré continuera à diminuer.

Nous voulions savoir pourquoi il diminuait, alors on nous a expliqué que c'était surtout en raison de la radiation des dettes agricoles par les créanciers hypothécaires, banques, coopératives de crédit et la Société du crédit agricole. Autrement dit, ils ont réduit leurs créances en radiant les dettes ou en les réduisant. C'était une assez grosse perte pour les banques. Je les félicite d'avoir agi ainsi.

Notre comité a estimé que ces statistiques de l'endettement agricole et des difficultés agricoles constituaient toutes des preuves concrètes, des preuves d'ordre statistique. Ce dont on